N°1

Bulletin HYDRO Têt

Campagne du 26/06/2025

Le Syndicat de la Têt effectue depuis 3 ans maintenant un suivi annuel (et plus seulement à l'étiage) des cours d'eau de la Têt et de ses affluents en raison de la sécheresse intense qui perdure.
Ces connaissances sont les bases nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières et se partager équitablement la ressource en eau.

<u>Le SMTBV appelle l'ensemble des acteurs du territoire à respecter les restrictions toujours d'actualité. Ainsi que les tours d'eau intra-canaux mis en place.</u>

Point météo :

L'année 2025 est une année sèche seule exception : le mois de mars (+70%). Les dernières précipitations significatives datent de fin mai. Les températures sont anormalement chaudes (alertes canicules) pour un mois de juin, à cela s'ajoute un taux d'ensoleillement fort et en conséquence un taux d'humidité des sols très faible.

Prévisions pour les mois de juillet et août : plus secs que d'habitude sans épisode de précipitation certain.

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
PYRENEES ORIENTALES le département
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Syndicat mixte de la Têt bassin versant
3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06
www.bassintet.fr

MESURES REGLEMENTAIRES

Dernier comité barrage: 05 juin 2025 (prochain prévu le 03/07)
Dernier comité ressource: 19 juin 2025 (prochain prévu le 10/07)

Arrêté préfectoral : n°175-0001 du 24 juin 2025.
L'eau de surface de la Vallée de la Têt est passée en alerte
Ressources souterraines (quaternaire et pliocène) : l'unité de gestion Aspres-Réart passe en crise et l'unité vallée de la Têt en alerte

Afin de préserver la ressource en eau pour assurer les besoins des secteurs utilisateurs dans les mois à venir, le Préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de prendre un nouvel arrêté adaptant les restrictions d'usage déjà applicables aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

Retrouver toutes les infos concernant les mesures sur le site de la préfecture des Pyrénées Orientales/ Préservation de la ressource, ainsi qu'une foire aux questions sur l'application des restrictions (DDTM, 2025).

CARTE DE FRANCE : Restriction en eau en période de sécheresse

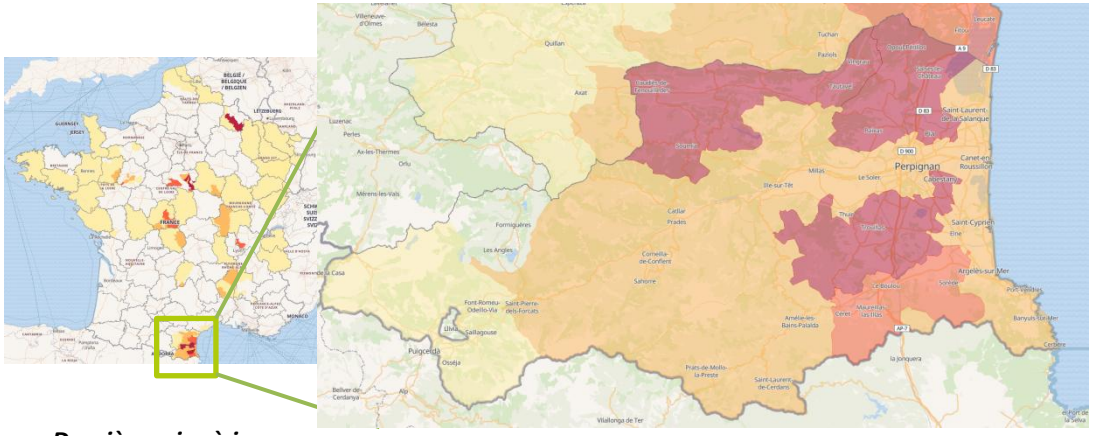

Dernière mise à jour : le 25 juin 2025

PAS DE RESTRICTIONS | VIGILANCE | ALERTE | ALERTE RENFORCÉE | CRISE

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose une carte accessible sur la plateforme VigiEau qui s'appuie sur la base de données Propluvia. propluvia.developpement-durable.gouv.fr. *Retrouver toutes les infos sur le site* https://vigieau.gouv.fr/

Retrouver en dernière page de ce bulletin la déclinaison de ces restrictions.

RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT
BASSIN VERSANT TET – 26/06/2025

Jaugeage mensuel:
Jaugeage ponctuel effectué tous les mois. (le débit moyen est celui de l'étude volume prélevable)

Jaugeage SPC:
Données de débit enregistrées en continu. (le débit moyen est celui d'HydroPortail)

Consultez le bulletin des nappes en cliquant ici.

Retrouver toutes les infos concernant les données des stations SPC-DREAL avec le site HydroPortail.
Ce site est une plateforme développée par les services de l'Etat pour fournir un accès facile et centralisé à des données hydrologiques et météorologiques.

https://hydro.eaufrance.fr/

STATIONS TET en m³/s	26/05/2025	26/06/2025	Débit moyen de juin
Serdinya – *SPC*	5.2	2.9	8.4
Pont de Prades – *SMTBV*	> 4 (Repère visuel)	2.3	14
Marquixanes – *SPC*	7.2	2.9	11.5
Barrage de Vinça – *CD66*	7.0	4.8	X
Néfiach – *SMTBV*	2.1	1.9	18
Perpignan Pont RD900 – *SMTBV*	2.7	2.2	16

STATIONS AFFLUENTS en m³/s	26/05/2025	26/06/2025	Débit moyen de juin
Mantet – *SMTBV*	0.57	0.29	X
Confluence Cabrils Evol – *SMTBV*	0.38	0.20	1.56
Rotja Mas Py – *SMTBV*	1.1	0.36	1.63
Cady – SPC	1.5	0.28	1.75
Caillan – *SMTBV*	0.17	0.07	0.79
Castellane amont des prélèvements – SMTBV – PNRPC	0.38	0.17	X
Castellane aval des prélèvements – SPC	0.41	0.10	0.78
Llech – SMTBV	0.15	0.08	X

Syndicat mixte de la Têt bassin versant
3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06
www.bassintet.fr

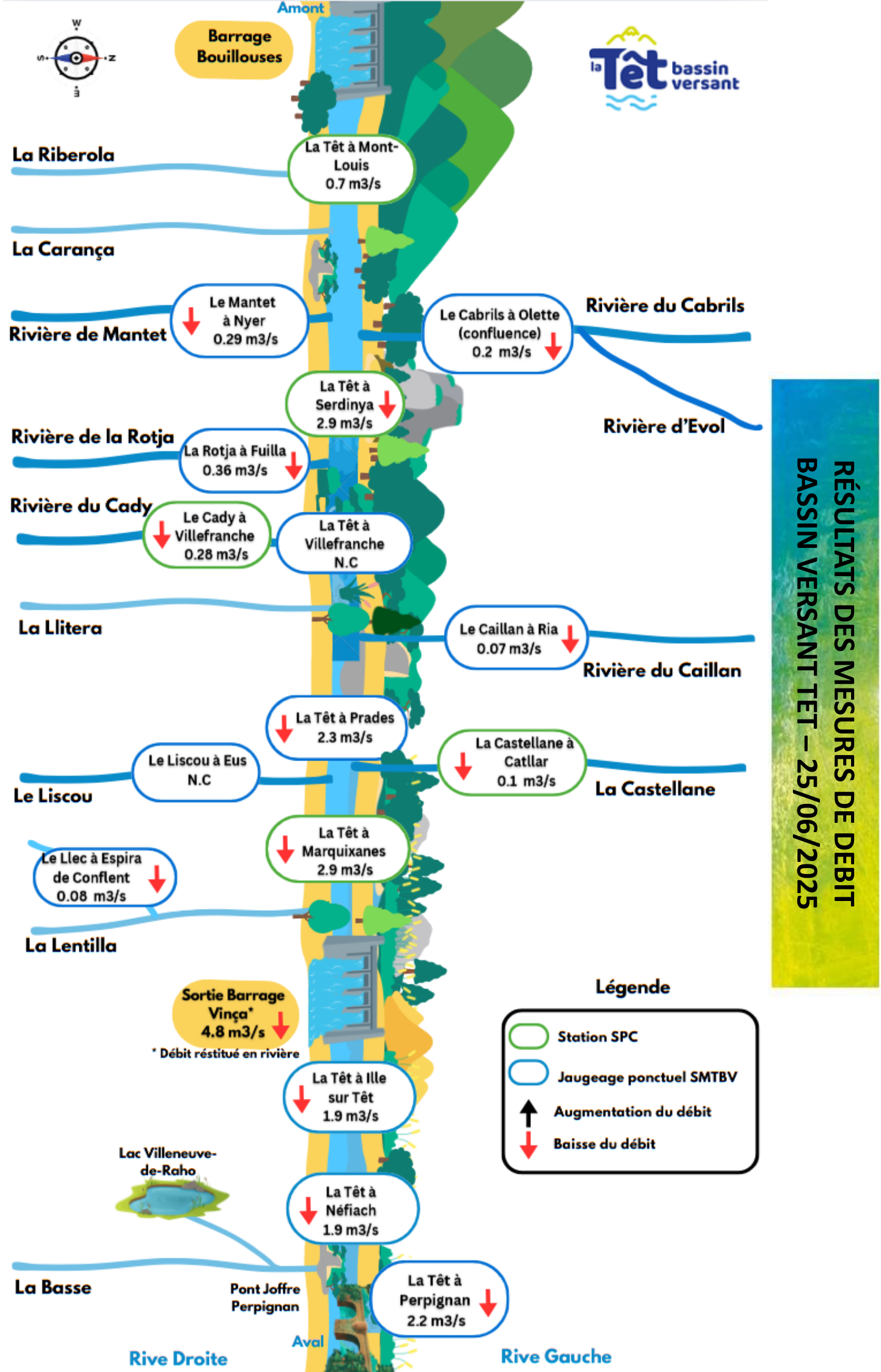
Amont
Barrage Bouillouses
la Têt bassin versant
La Riberola
La Têt à Mont-Louis 0.7 m3/s
La Carança
Le Mantet à Nyer 0.29 m3/s
Rivière de Mantet
Le Cabrils à Olette (confluence) 0.2 m3/s
Rivière du Cabrils
Rivière d'Evol
La Têt à Serdinya 2.9 m3/s
Rivière de la Rotja
La Rotja à Fuilla 0.36 m3/s
Rivière du Cady
Le Cady à Villefranche 0.28 m3/s
La Têt à Villefranche N.C
La Llitera
Le Caillan à Ria 0.07 m3/s
Rivière du Caillan
La Têt à Prades 2.3 m3/s
Le Liscou à Eus N.C
Le Liscou
La Castellane à Catllar 0.1 m3/s
La Castellane
La Têt à Marquixanes 2.9 m3/s
Le Llec à Espira de Conflent 0.08 m3/s
La Lentilla
Sortie Barrage Vinça* 4.8 m3/s
* Débit réstitué en rivière
La Têt à Ille sur Têt 1.9 m3/s
Lac Villeneuve-de-Raho
La Têt à Néfiach 1.9 m3/s
La Basse
Pont Joffre Perpignan
La Têt à Perpignan 2.2 m3/s
Aval
Rive Droite
Rive Gauche
Légende
Station SPC
Jaugeage ponctuel SMTBV
Augmentation du débit
Baisse du débit
RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT
BASSIN VERSANT TET – 25/06/2025

LE POINT SUR …

…LES COURS D'EAU

Le SMTBV effectue des campagnes de jaugeages toute l'année. Concernant l'année 2025, ces dernières ont lieu à une fréquence mensuelle en dehors de l'étiage et une fréquence bimensuelle durant l'étiage. Sur ses sites de jaugeage, le syndicat n'observe pour le moment pas de développement d'algues, mais d'autres secteurs peuvent être impactés.

L'année 2025 débute avec des débits plus élevés que l'année dernière tout en restant en dessous des débits moyens pour l'axe Têt amont/aval, et fait suite à 3 ans de sécheresse ayant impacté les milieux et les hydrosystèmes (sources, nappes, ripisylves, zones humides).

Les affluents rive gauche:

- La baisse des débits est de l'ordre de 50-60% par rapport au mois précédent, entrainant l'apparition de tensions sur certains secteurs. Vallée de la Castellane : la ressource disponible est divisée par deux en amont de tout prélèvements (Mosset). Depuis cette année, ce secteur dispose d'un protocole expérimental de gestion. Il a pour but d'assurer un bon état du milieu tout en satisfaisant les usages de l'eau.

Les affluents rive droite:

- La baisse de débit est encore plus marquée avec des diminutions allant jusqu'à 80% sur le Cady, cette baisse de débit des affluents se répercute sur le débit de la Têt. On peut également s'attendre à ce que cette baisse continue avec l'épisode caniculaire ayant lieu en ce moment.

L'axe Têt:

- On observe une diminution des débits traduisant une dégradation de la situation (passage d'une année dans la moyenne à une année biennale). Les débits en amont du barrage de Vinça connaissent une forte chute du débit avec le manque de précipitation et d'apport de la part des affluents tandis que les débits en aval du barrage connaissent une chute plus lente dû au soutien du barrage.

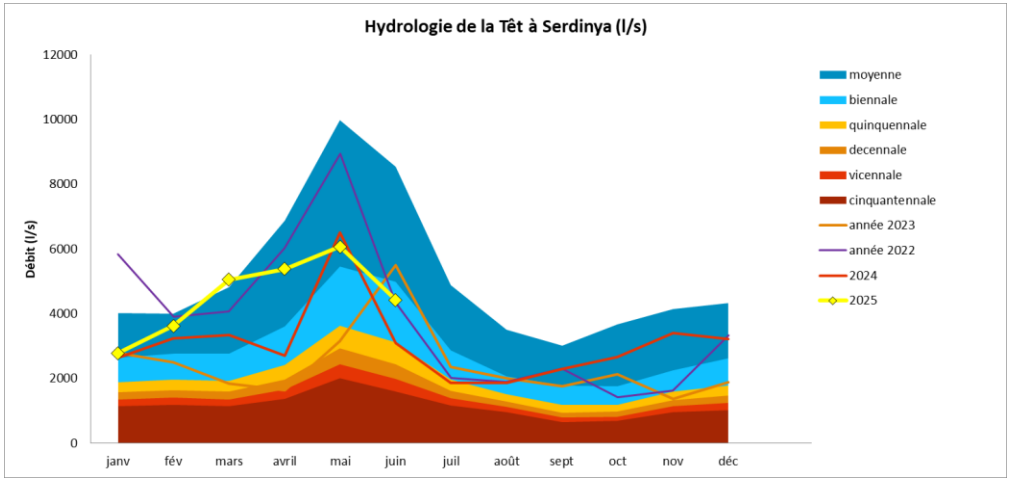

RAPPEL: Veuillez noter que les activités de baignade et de promenade sont strictement interdites dans les zones environnantes du barrage de Vinça. Il est essentiel de respecter cette interdiction pour des raisons de sécurité.

…LES BARRAGES

- Le barrage des Bouillouses a effectué de petits programmes de turbinage au début du mois de juin, afin de maîtriser le remplissage des derniers cm avant la cote max (16.2 Mm^3). Ce volume est mobilisable à partir du 1 juillet pour les irrigants de la Têt sur demande justifiée.
- Le barrage de Vinça a atteint sa capacitée maximale de stockage (24.5 Mm^3) le 3 juin puis est entré en transparence (débit sortant égal au débit entrant) avant de commencer un déstockage précoce à la mi-juin (comme en 2024).
- Les retenues de Villeneuve de la Raho sont remplies à hauteur de 13.5 Mm^3 ce volume est suffisant pour assurer les besoins en aval de la retenue, qui a commencé son déstockage pour soutenir les usages agricoles.

…L'EAU POTABLE-QUALITE DE L'EAU

SIAEP Bouleternère – Ille sur Têt: les deux secteurs sont sous surveillance renforcée suite à une baisse du niveau des forages (-1.5m) depuis le 15 mai même si niveaux plus élevés que 2024.
PMM: Les prélèvements sont en hausses dans le quaternaire et en baisse dans le pliocène (63%/37%)
Les communes habituellement en tension ne sont actuellement pas touchées et continue les travaux d'amélioration de rendement.

…LES CANAUX AGRICOLES

Les cultures ont bénéficié des pluies de mars, et des quelques épisodes pluvieux postérieurs. Les besoins sont globalement satisfaits mais la situation peut rapidement se dégrader avec les fortes chaleurs.

L'ACAV (Association des Canaux à l'Aval de Vinça) a effectué une demande de dérogation au règlement du barrage de Vinça afin de maintenir le débit sortant du barrage de Vinça à 5m^3/s et anticiper la période de déstockage (date règlementaire de début de soutien au 1er juillet). L'objectif est de maintenir l'ensemble des canaux ouverts (et ne pas repasser en tours d'eau inter-canaux) à prélèvement minimal dans une période critique notamment pour les arboriculteurs.

Il est important de rappeler que les indicateurs sont encore bien en deçà des moyennes et que l'écart à rattraper tant en terme pluviométrique, que sécheresse des sols reste critique.

Une vigilance accrue et un respect des arrêtés préfectoraux est de mise pour garantir une eau en quantité suffisante et de bonne qualité pour tous.

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Syndicat mixte de la Têt bassin versant
3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06
www.bassintet.fr

Les mesures de restriction sécheresse pour : les exploitants agricoles les particuliers les collectivités

Le Syndicat Mixte de la Têt - Bassin versant (SMTBV) vous explique les restrictions :

ARROSAGE :

Les potagers	Interdiction de 8h à 20h	Si arrosage via un canal : respecter les horaires des tours d'eau (consultez le président de l'ASA du canal).
Les pelouses et jardins	Interdiction de 8h à 20h	L'arrosage des massifs fleuris et des plantes en pots est également concerné par les mesures de restriction.
Les arbres et arbustes	Autorisé	Pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre avec un paillage végétal.
Les golfs	Interdiction	Sauf greens et départs : de 20h à 2h avec une eau issue d'un processus de réutilisation.

NETTOYAGE - LAVAGE :

Les Façades, toitures et terrasses	Interdiction	Sauf les surfaces en travaux et/ou impératif sanitaire.
Les voitures à domicile	Interdiction	Optez pour des solutions alternatives en choisissant des produits adaptés sans utiliser la moindre goutte d'eau !
Les voitures en station	Autorisé	Pour les stations de lavages professionnelles équipées de matériel haute-pression ou d'un système de recyclage des eaux (minimum 70%).
Les bâteaux	Interdiction	Sauf si travaux et réalisé par un professionnel.

REMPLISSAGE :

Les piscines	Interdiction	Appoint toléré : • si impératif sanitaire (moustiques) sous réserve d'une réduction des besoins en eau, • pour le bon fonctionnement des dispositifs d'alarme. Dans tous les cas : Pensez à bâcher votre piscine !

DIVERS :

Les prélèvements dans les cours d'eau	Interdiction
Les fontaines en circuit ouvert	Interdiction
Les douches de plage	Interdiction
Création ou l'approfondissement d'un forage	Interdiction

Les mesures de restriction ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau de pluie, de l'eau de mer et de l'eau domestique recyclée.

CHANGEONS DEMAIN, AGISSONS MAINTENANT

Ce contexte nous invite à ne pas relâcher nos efforts et à poursuivre notre implication dans la communication et la sensibilisation auprès des citoyens. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat de la Têt – Bassin Versant (SMTBV) a conçu 3 plaquettes à destination des collectivités, des agriculteurs et des particuliers. Ces outils pratiques et didactiques ont pour objectif de synthétiser et de faciliter la compréhension des mesures à appliquer dans le cadre des arrêtés préfectoraux. Vous pouvez les télécharger gratuitement à partir des liens suivants et également sur notre site internet :

- Livret Alerte à destination des collectivités
- Livret Alerte à destination des exploitants agricoles
- Livret Alerte à destination des particuliers

N'hésitez pas à les diffuser (réseau, association, lieux publics, écoles, bulletins municipaux, offices de tourisme,...).

Pour toute question d'autorisation ou de procédure, la préfecture reste l'autorité compétente.

- Site internet de la DDTM pour suivre l'actualité (arrêté préfectoral en vigueur) :
- Courriel DDTM : ddtm-secheresse@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le Syndicat ne saurait en aucun cas se substituer aux services de l'Etat. Les documents ici produits ne sont ni contractuels ni opposables mais destinés à faciliter l'information et compréhension des mesures promulguées, parce que chaque goutte compte !

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
PYRENEES ORIENTALES le Département
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Syndicat mixte de la Têt bassin versant
3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06
www.bassintet.fr